

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Judy-Ann Plante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/08579cfb76d00aed7fc096f5>

Date d'obtention : 2021-10-07 13:06:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sert à uniformiser les interventions, faire un travail d'équipe afin de prendre en charge efficacement et rapidement une situation de sextage. Elle sert à protéger les victimes et minimiser les conséquences.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai pas eu d'intervention au niveau des sextos à réaliser pour le moment, mais je trouve que cette méthode semble claire et précise sur les étapes à faire. Elle nous assure de tout bien réaliser et de ne pas oublié d'aspect important.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas voir les photos/vidéos, rassurer la/les victimes que nous avons pris en charge la situation rapidement.